

M. LE MAIRE : Merci. Ce flash me permet aussi de te remercier pour ce que tu as fait».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.